WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Email : presse@welfarm.fr
welfarm.fr

Communiqué de presse du 18/09/2025

LA VILLE DE PARIS SIGNE LA CHARTE ETICA DE WELFARM POUR DES APPROVISIONNEMENTS PLUS RESPECTUEUX DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

De gauche à droite, Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale ; Ghislain Zuccolo, directeur général de Welfarm ; et Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts. © Ian Fafet/Welfarm.

Le 16 septembre 2025, Christophe Najdovski, adjoint à la maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, et Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, ont signé la charte ETICA de l'association de protection animale WELFARM. Paris démontre ainsi son fort engagement pour la condition animale en activant le levier de la commande publique, avec des approvisionnements plus respectueux du bien-être animal en restauration collective.

Une signature pour des cantines plus éthiques

Grâce à son adhésion à la démarche ETICA, votée en Conseil de Paris en juillet dernier, la Ville de Paris bénéficiera de l'accompagnement et des conseils de l'association française Welfarm pour

l'approvisionnement de tous ses établissements de restauration collective. **En signant la charte ETICA, Paris s'engage à proposer autant que possible des aliments issus des meilleures pratiques en matière de bien-être animal** et ce, à toutes les étapes de production : élevage, transport, abattage. L'expertise de l'ONG, dont la mission est reconnue d'utilité publique, permettra aux professionnels de la restauration collective de la capitale de déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant et d'intégrer davantage de critères de bien-être animal dans leurs appels d'offres.

Les services de restauration de la Ville de Paris servent 28 millions de repas par an dans 1 300 restaurants collectifs municipaux : cantines scolaires, Ehpad, portage à domicile, crèches, restaurants administratifs, établissements publics d'aide sociale à l'enfance. **L'engagement de la Ville dans la démarche ETICA aura donc un impact considérable sur les conditions d'élevage** des animaux élevés pour l'alimentation humaine.

Pour Ghislain Zuccolo, directeur général de Welfarm, *« la signature d'ETICA par la Ville de Paris est une étape historique, qui pose un nouveau jalon d'une relation plus apaisée et respectueuse des liens que nous entretenons avec les animaux d'élevage »*.

La signature de la charte ETICA a été organisée à la Ferme de Paris, en présence de M^{me} Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{e} arrondissement de Paris.

Une ville engagée en matière de bien-être animal

Paris a voté en 2022 son troisième Plan alimentation durable 2022-2027. L'un des objectifs de ce plan porte sur une restauration collective municipale avec un approvisionnement 100 % durable (dont 75% biologique). Ce plan inclut l'intégration de clauses de respect du bien-être animal dans la commande publique. La Ville de Paris a pris l'engagement d'atteindre 100 % de viandes et de produits laitiers bio ou labellisés issus d'animaux élevés selon les pratiques les plus exigeantes en matière de bien-être animal, 100 % d'œufs bio et 100 % de poisson issu de pêches et de piscicultures responsables. Un clausier sur le bien-être animal, fruit d'une concertation avec l'association Welfarm a été rédigé et diffusé à l'ensemble des 21 gestionnaires de la restauration collective parisienne.

La Ville a également présenté l'exposition de Welfarm « Les animaux l'élevage & moi » à plusieurs reprises. Elle a été empruntée par la mairie du 9e arrondissement, puis présentée à la Maison de l'animal dans le 12e arrondissement. L'exposition est actuellement visible à la Ferme de Paris, toujours dans le 12e arrondissement.

Qu'est-ce que la démarche ETICA de Welfarm, déjà rejointe par les villes de Poitiers, Montpellier, Tours, Rennes, Saint-Denis, Mouans-Sartoux et Tournefeuille ?

La loi Egalim du 30 octobre 2018 prévoyait pour tous les établissements publics d'atteindre, au 1er janvier 2022, un taux de 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la composition des repas servis. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021, quant à elle, fixe pour objectif d'atteindre 60 % de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1er janvier 2024. Toutefois, ces textes admettent parmi les produits « de qualité et durables » des labels alimentaires et sigles de qualité qui ne garantissent pas nécessairement le bien-être des animaux. Ils sont même, pour certains, compatibles avec les pires pratiques d'élevage.

Dans le cadre de sa démarche ETICA, Welfarm propose un accompagnement personnalisé. **L'ONG aide les professionnels de la restauration collective à déterminer quels labels et signes de qualité contribuent à un niveau de bien-être animal satisfaisant**

Grâce à l'expertise de ses équipes, Welfarm formule par ailleurs des recommandations pour intégrer des critères de bien-être animal pertinents aux marchés publics des collectivités, en les adaptant à leurs contraintes et à la disponibilité sur leur territoire. L'association peut également les accompagner dans l'analyse des réponses de leurs prestataires, afin de décortiquer leur intérêt en matière de bien-être animal.

Welfarm apporte ainsi son appui pour démêler le vrai du faux et aider les acteurs publics à sélectionner, parmi les produits proposés par leurs fournisseurs, ceux qui sont véritablement respectueux du bien-être des animaux.

Contacts presse :

presse@welfarm.fr- 03 87 66 16 33

Tout savoir sur ETICA : https://appro-etica.fr/

À propos de Welfarm :

Welfarm est une association française indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis 30 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de ses 30 000 donateurs actifs, l'association agit exclusivement grâce à la générosité du public. Welfarm est membre de plusieurs groupes de travail institutionnels, dont le Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV) et la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal pilotée par la Commission européenne.